

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°10-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 10 MARS A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 25 février 2026

Affichage Mairie : jeudi 26 février 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme TOURNIER Béatrice, M. DREVET Jean-Nicolas

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, Mme Janique BARBET donne pouvoir à M. Guy PERRIER, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme EYRIGNOUX Rachel donne pouvoir à Mme TOURNIER Béatrice, Mme SANDRIN Laurence donne pouvoir à Mme PELISSIER Cécile, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Approbation Compte Financier Unique 2025 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

A la suite de la commission finance du 23 février 2026 et après avoir pris connaissance des documents de préparation budgétaire communiqués à l'ensemble des élus 12 jours avant le présent conseil municipal, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir voter le Compte Financier Unique commun à l'ordonnateur et au comptable pour l'année 2025 sur :

- L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- L'exécution du budget de l'exercice 2025
- En ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, la comptabilité des valeurs inactives
- Déclarer que le Compte Financier Unique dressé pour l'exercice 2025 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- Affecter le résultat conformément au CFU

Monsieur le Maire ne participant pas au vote et s'étant retiré de la séance, Monsieur Guy PERRIER, doyen, prend la présidence de l'assemblée afin de procéder au vote du Compte Financier Unique 2025.

Après avoir entendu la présentation des documents, il est demandé aux élus de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation - exercice 2025.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur Le conseiller municipal doyen,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

- **Approuve** le compte financier unique 2025
- **Accepte** l'affectation du résultat d'exploitation – exercice 2025
- **Déclare** que le Compte Financier Unique 2025 dressé pour l'exercice 2025 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **Dit** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

